

# Les mille sources de la Colère

Novembre 2017

N° 103

## SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2018

### NATIONAL

Bref rappel des suppressions d'emplois des années antérieures tiré des projets de loi de finances (PLF) :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
-2 340	-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600

- La répartition nationale des suppressions par catégorie d'emplois se présente ainsi :

	Chef de poste***	A+	A	B	C	TOTAL
Directions départementales	7	- 95	-69	-730	-650	-1537
Directions nationales et spécialisées		7	38	-3	-82	-40
Services centraux et assimilés*			9	-11	-12	-14
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>-88**</b>	<b>-22</b>	<b>-744</b>	<b>-744</b>	<b>-1591</b>

\* inclus DDG, SRE, DLF et DIE

\*\* détail : -8 AGFiP, -5 AFiPA, -2 IP, -46 Idiv HC, -27 Idiv CN

\*\*\* création de 4 services départementaux de l'enregistrement, 2 trésoreries spécialisées et 1 service des impôts des particuliers

### DEPARTEMENT 19

Les nouvelles 19 suppressions d'emplois au titre de 2018 pour notre département seront réparties comme dans le tableau ci-dessous. Quant à la déclinaison au niveau des services, elle sera évoquée lors du prochain Comité Technique Local (CTL)

DIRECTION	CATEGORIES												Total
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	C Ast	

19	CORREZE				-1		-2			-4	-6		-6		-19
----	---------	--	--	--	----	--	----	--	--	----	----	--	----	--	-----

**RÉTABLISSEMENT DU JOUR DE CARENCE : UN VOTE SYNONYME D'INJUSTICE ET D'INEFFICACITÉ**

Ce dispositif, déjà en vigueur en 2012 et 2013, est un mauvais coup de plus contre les fonctionnaires.

Censée lutter contre l'absentéisme, cette mesure est une attaque en règle contre les arrêts maladie et contre les agents. En effet, ce sont les arrêts de maladie délivrés par les médecins que l'on qualifie ici, d'absentéisme.

Cherchant à diviser les salariés entre eux, les défenseurs du jour de carence invoquent l'équité entre les travailleurs du secteur privé et ceux de la Fonction Publique.

Rappelons d'abord que, contrairement à ce que prétendent les libéraux de tous bords, les agents de la Fonction Publique ne sont pas davantage malades que leurs collègues du privé, loin s'en faut. Une enquête de l'INSEE qui vient de sortir le confirme amplement.

Ensuite, rappelons que la majorité des salariés du privé voient leurs jours de carence pris en charge par la protection sociale complémentaire financée pour une large part par les employeurs, ce dont on ne peut que se féliciter. Rien n'existe de similaire dans la Fonction publique. Or, un mécanisme comparable à celui du privé conduirait à un abondement des dépenses publiques d'environ deux milliards d'euros. Enfin, l'étude de l'INSEE démontre que si le jour de carence a fait reculer les arrêts maladie de deux jours et, dans une moindre mesure, de trois jours, il n'a eu aucune influence sur ceux d'un jour et a fait augmenter très significativement ceux d'une semaine à trois mois.

Autrement dit, cette mesure fragilise la santé des agents de la Fonction publique et, au bout du compte, coûte bien davantage aux finances publiques.

Il s'agit bien d'un mauvais coup supplémentaire porté contre les fonctionnaires, totalement infondé,

qui s'ajoute au gel de la valeur du point, à la hausse de la CSG, aux suppressions d'emplois et aux attaques d'une envergure sans précédent contre les missions publiques.

Pour la CGT, plus que jamais, l'heure est à l'élévation du rapport de forces pour promouvoir des politiques en rupture, porteuses de progrès social pour toutes et tous.

**VIVE LE RISQUE ZÉRO**

Depuis 2001, l'employeur doit recenser les risques présents dans son entreprise, évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique. Dans la Fonction Publique et à la DGFIP, il aura fallu attendre 2010 pour que ces dispositions soient mises en œuvre au travers du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et du PAP (plan d'action et de prévention). Très vite à la DGFIP, une mesure de simplification a transformé l'obligation de réunir les agents annuellement pour la mise à jour à une obligation tous les deux ans. Aujourd'hui certains chefs de service poussent le bouchon encore plus loin en remplissant le recueil des risques sans réunir les agents ! Et demain ? Les mêmes décréteront sans doute qu'il n'y a plus aucun risque !

**CORRECTEUR ORTHOGRAPHIQUE : OPTEZ POUR LE GOUDRON**

Cela faisait quelques années que les adorateurs de Maître Capello étaient obligés de fermer les yeux en entrant au CFIP de Brive : une belle faute sur l'emplacement réservé aux convoyeurs de fonds heurtait leur sensibilité. Merci donc aux travaux d'accessibilité qui ont recouvert la bête d'une fine couche de goudron correctrice : les cruciverbistes peuvent enfin entrer dans ce magnifique bâtiment les yeux grands ouverts !

**J'adhère en ligne à la CGT Finances Publiques**

**>>>>>>ici<<<<<<**